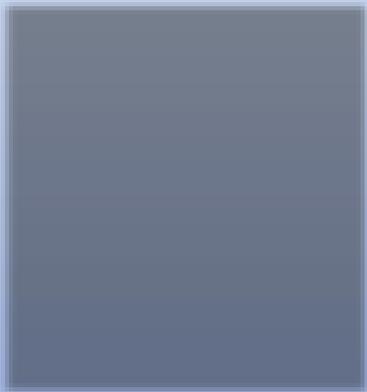
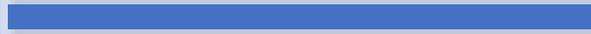


Travaux d'amélioration du bureau et la Guest House du UNHCR à Bassikounou

Mise en œuvre et CPTP des
travaux additionnels

Février 2024
MAURITINA - SARL



INTRODUCTION

Pendant les travaux d'amélioration des bureaux et Guests-House, l'UNHCR à Bassikounou a décidé d'ajouter des travaux supplémentaires aux travaux contractés à ETS Tidjani et Frères.

Ce document sert à détailler et justifier ces travaux additionnels.

DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER

Dans les paragraphes suivants nous allons énumérer les tâches à réaliser, qui seront détaillés dans l'annexe « Devis Quantitatif », et que doivent être des mêmes qualités déjà décrites dans le cahier de charges du dossier original pour la amélioration des bureaux et Guests-House du HCR à Bassikounou.

Image 1. Croquis des bureaux du HCR à Bassikounou



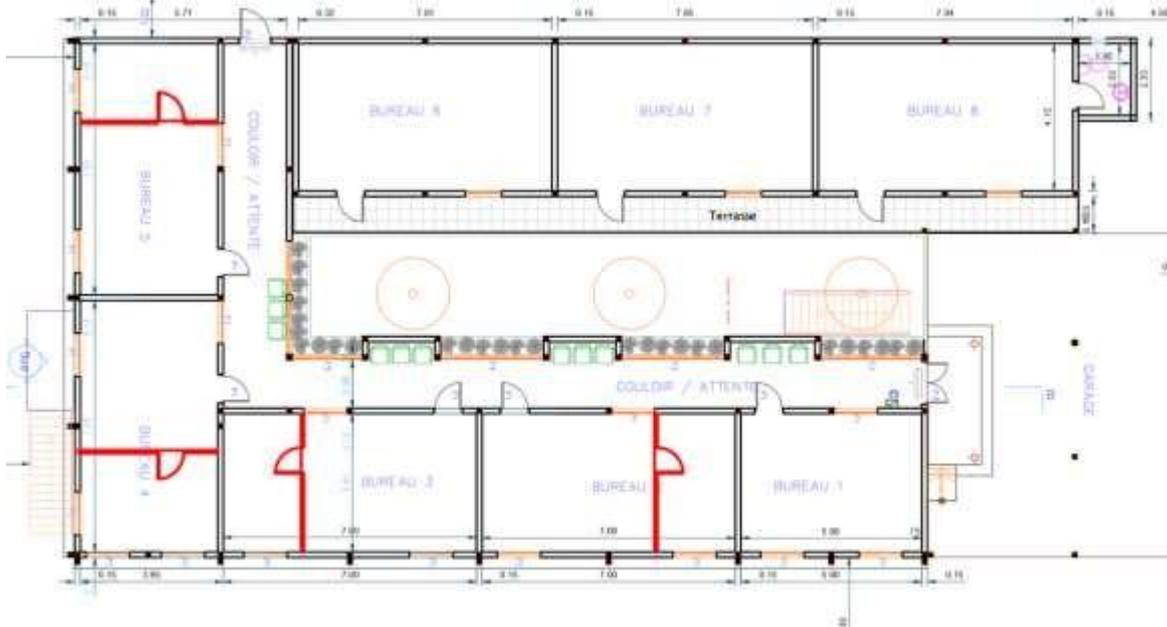
BLOC 1 – BUREAUX AU REZ DE CHAUSSEE :

Fourniture et installation de séparations en aluminium vitré jusqu'au plafond pour créer des séparations dans les 4 bureaux au RDC.



Même si l'emplacement exacte sera dirigé par le staff du HCR, dans l'image suivante s'affiche une proposition d'exemple :

Image 2. Plan du bloc 1 des bureaux avec les 4 séparations marquées en rouge



BLOC 2 – CANTINE :

Le prestataire devra rénover les carreaux et plinthes de la zone de cantine (cf. zone marquée en rouge dans l'image ci-dessous).

Image 3. Plan du bloc 2 des bureaux, avec la cantine marquée en rouge



TOILETTE DES CHAUFFEURS :

Afin de résoudre le problème avec l'évacuation d'eau, le prestataire devra refaire le siphon de la sortie des toilettes. C'est pour ça que le sol devra être relevé d'environ 15cm et pourtant il sera nécessaire de faire une reconstruction des toilettes, qui comprendra :

- Relevage du sol d'environ 15cm

- Rénovation de sol et carreaux.
- Installation électrique.
- Fourniture et pose de siphon au sol.
- Fourniture et installation des tous les appareils et accessoires des toilettes : WC avec chasse basse, lavabo sur pied, porte-serviette, distributeur de papier hygiénique et unité d'ablution avec des robinets.
- Peinture intérieure et extérieure.

TOILETTES EXTERIEURES POUR LES FEMMES :

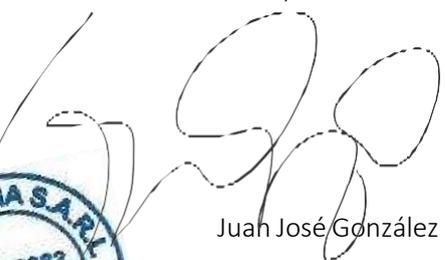
Ces toilettes ont exactement le même problème que celles des chauffeurs, la solution proposée sera donc exactement la même :

- Relevage du sol d'environ 15cm
- Rénovation de sol et carreaux dans les toilettes, ainsi que sur la terrasse/couloir devant les toilettes.
- Fourniture et pose de carreaux en faïence jusqu'à 2m de hauteur dans le douche.
- Installation électrique.
- Fourniture et pose de siphon au sol.
- Fourniture et installation des tous les appareils et accessoires des toilettes : WC avec chasse basse, lavabo sur pied, porte-serviette, distributeur de papier hygiénique et unité d'ablution avec des robinets.
- Peinture intérieure et extérieure, ainsi que sur toute la menuiserie métallique.

REHABILITATION DU TERRAIN DE BASKET :

Le terrain de basket actuel dans la cour des bureaux doit être rénové avec une dalle de 8cm d'épaisseur suivi des traçages en peinture adaptée et rénovation des regards autour du terrain.

À Nouakchott, Février 2024



Juan José González
MAURITINA - SARL



CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

PRESCRIPTIONS GENERALES

Obligations de l'entreprise et étendue des fournitures

- Il s'agit d'un projet de réhabilitation, le prestataire devra assurer tous les travaux de sa profession nécessaires au l'achèvement complet des ouvrages basé sur le montant global et forfaitaire du marché.
- L'ensemble des fournitures doit être neuf et en parfait état.
- Les quantités données dans le présent CCTP et le DQE devront être vérifiées par l'entreprise qui devra signaler les éventuelles erreurs ou omissions avec la remise de son offre.
- Les spécifications indiquées dans le présent document et autres pièces écrites ou graphiques du dossier d'appel d'offres ne sont pas limitatives. L'entreprise est tenue de prévoir l'ensemble des fournitures et la main-d'œuvre nécessaire au parfait et complet achèvement des travaux.
- L'entreprise devra connaître le site avant de remettre son offre.
- L'entreprise devra signaler toute erreur ou omission avant la remise de son offre.
- Les travaux devront se dérouler suivant les directives du maître d'ouvrage et en respectant les exigences de sécurité et les mesures barrières liées à la sécurité au chantier.
- L'entreprise prendra connaissance des prestations relatives aux autres corps d'état pour préciser ses prestations. L'entreprise devra prévoir toutes sujétions nécessaires à la mise en œuvre de ses prestations.

Nettoyage et protection des ouvrages

L'entreprise doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux. Elle devra prendre en charge l'évacuation des équipements déposés et de l'ensemble de ses propres déblais.

L'entreprise doit mettre en place toutes les protections et balisages nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et le respect des ouvrages réalisés par d'autres corps d'état.

Pendant le développement de l'ensemble des travaux, l'entreprise doit mettre à disposition au moins un ouvrier responsable du nettoyage et du rangement pour assurer la sécurité, il doit surtout tenir compte que les locaux seront occupés pendant les travaux.

TRAVAUX PREPARATOIRES

INSTALLATION DU CHANTIER

L'installation du chantier comporte :

- La mobilisation de l'ensemble des moyens humains et logistiques nécessaires au démarrage effectif des travaux ;
- Mise sur pied du personnel cadre, maîtrise et ouvriers nécessaires pour l'exécution des travaux (coordination, encadrement technique, gestion des approvisionnements, représentant et vis-à-vis de l'entreprise pour l'administration) ;
- Différents circuits pour l'approvisionnement des matériaux et le transport des matériaux à évacuer vers la décharge publique.

L'installation comprend aussi :

- Le nettoyage de chantier et sa bonne tenue pendant toute la période des travaux ;
- Le nettoyage général pour les différentes réceptions et à la demande du Maître d'œuvre ;

- Le repli de l'entreprise et la démobilisation de son matériel.

REVETEMENT DES SOLS

Etendue des travaux

Le titulaire du présent lot aura à sa charge de réaliser les travaux suivants :

- Fourniture et mise en œuvre des revêtements de sols type carrelage grès cérame.
- Réalisation si nécessaire du support de pose.

Dans ce lot sont incluses les prestations suivantes :

- La préparation du support avant pose : ragréage, nettoyage, grattage, balayage et dépoussiérage. Toute tâche de peinture, mastic ou plâtres pouvant subsister devra disparaître.
- La fourniture et la pose des revêtements prévus au présent CCTP et la fourniture et pose de plinthes, conformément aux prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques DTU N° 52.1 et 55, 53.1, 53.2 et 59.2.
- La fourniture et pose des accessoires tels que seuils, trappes de visite, ainsi que l'habillage de leurs couvercles.
- Le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes.
- L'enlèvement hors du chantier de tous les déchets et gravats résultant des travaux de revêtement.
- La participation, autant que besoin, à tous les travaux de contrôle, de coordination et de réception, y compris les mises au point rendues nécessaires à la suite des travaux.
- Les mesures d'entretien et de conservation des ouvrages du présent lot, en bon état, jusqu'à la réception des travaux.

Normes et règlements applicables

Sont applicables aux travaux du présent lot :

Les spécifications des Cahiers des Prescriptions Techniques Générales, publiées par le C.S.T.B. et insérées dans le R.E.E.F. (dernière édition mise à jour) sous la dénomination "Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) notamment :

- D.T.U. 52.1 - Revêtement de sols scellés
- Prescriptions techniques générales du C.S.T.B.
- Classement UPEC des locaux et carreaux céramiques.
- Les Normes de l'Association Française de Normalisation (A.F.N.O.R.) auxquelles se réfèrent les différents D.T.U. ainsi que, d'une manière générale, toutes les normes de la classe "P" (Bâtiment).
- Avis techniques délivrés par le C.S.T.B. pour les produits ou les procédés non traditionnels utilisés par les entrepreneurs.
- Règlements, décrets, complétant ou modifiant les documents ci avant, en vigueur au jour de la soumission.

Ces documents bien que non matériellement joints au dossier du marché, sont contractuels, et comme tels réputés parfaitement connus des entreprises.

Echantillons, teintes et nuances

Avant travaux, l'Entreprise est tenue de fournir et de soumettre à l'agrément du Maître d'Ouvrage un échantillonnage des matériaux composant les ouvrages du projet.

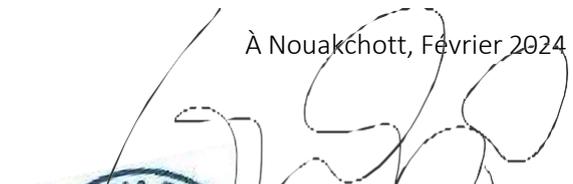
Les teintes seront choisies par le maître d'Ouvrage selon les échantillons proposés par l'Entreprise. Ils seront absolument conformes à l'exécution réelle.

Ces éléments sont destinés à la vérification des prestations et à leur mise au point.

Toutes modifications, dans le cadre des prestations du Marché, qui pourront être demandées, seront sans incidence sur le forfait et les dispositions définitivement arrêtées, seront obligatoirement conservées pour l'exécution de l'ensemble.

Ces prestations sont réputées incluses dans le montant forfaitaire des offres.

À Nouakchott, Février 2024



Juan José González
MAURITINA - SARL

